



Le mardi 21 Avril 2026



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2026

Présents : **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Jsabel Espinas**, **Sandra Mathieu**, **Rémy Laborde-Castex**.

Excusés : **Christian Roggero** (Procuration à **Patrick Brès**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



### Délibération 16 - 2026 : Délégués au SDTV (Syndicat Départemental de la Télévision)

Monsieur le Maire, expose que par courrier en date du 12 Mars 2026, Madame la Présidente du Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme dont la commune est membre, sollicite la désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical.

Ce Comité est notamment composé des collèges :

Collège A pour les communes regroupée dans un Territoire Local de Télévision

Collège B pour les EPCJ.

Une fois désignés par les communes et EPCJ, les représentants de ces collèges seront convoqués par la Présidente du SDTV 26 afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Ainsi, les collèges désignerons, un délégué titulaire et un délégué suppléant, dans la limite de quinze délégués titulaires et quinze délégués suppléants.

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des représentants doit porter exclusivement sur des membres du Conseil municipal.

La désignation des représentants a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou après deux tours de scrutin infructueux, à la majorité relative. Le Conseil municipal peut cependant décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Ont obtenu les suffrages suivants :

- Mme Sandra Mathieu: 7 voix

- M. Patrick Brès : 7 voix

**Le conseil municipal :**

Après en avoir délibéré,

Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 7

Désigne en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme:

- **Mathieu Sandra** née le 12-04-1978, mel [mathieusandra8649@neuf.fr](mailto:mathieusandra8649@neuf.fr), 3281 Route de la vallée à Volvent (26470), agricultrice

- **Brès Patrick**, né le 03-09-1958, mel [bres.patrick@gmail.com](mailto:bres.patrick@gmail.com), 81 Rue de l'Eglise à Volvent (26470), retraité.

Autorise Monsieur le Maire, à notifier la présente délibération à Madame la Présidente du SDTV 26 ;

Charge Monsieur le Maire, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

**Charles Brès**

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours*